

Livre blanc – point presse

Réussir la transition écologique

**et renforcer la résilience face aux défis
climatiques**

5 janvier 2022

Pourquoi un livre blanc, et pourquoi maintenant ?

L'urgence climatique et environnementale est là. Elle exige une mobilisation immédiate de l'ensemble des forces vives du pays. Nous, assureurs, sommes en première ligne pour relever le défi collectif du changement climatique, afin de construire une économie et une société durables, décarbonées, respectueuses de l'environnement et de la biodiversité.

Les assureurs sont aux avant-postes du changement climatique. Ils assument tout d'abord le coût financier des accidents climatiques via l'indemnisation financière et les solutions matérielles qu'ils apportent aux particuliers et aux entreprises ébranlés par les catastrophes naturelles.

Ils interviennent également en amont des aléas naturels : s'appuyant sur leur expertise reconnue en matière d'évaluation et de gestion des risques, ils sensibilisent leurs assurés et participent activement à la conception et au déploiement des stratégies de prévention.

En tant qu'investisseurs institutionnels enfin, ils orientent leurs investissements vers des projets liés à la transition écologique.

Ce livre blanc dresse un état des lieux de la situation climatique et environnementale en France, en Europe et dans le monde et de ses perspectives d'évolution, en s'appuyant sur des expertises locales, nationales et internationales, ainsi que des études produites au sein de l'écosystème assurantiel.

À travers ce livre blanc, la Fédération entend mettre l'expérience et l'engagement des assureurs au service de la réussite collective de la transition écologique.

Le premier objectif de ce livre blanc est donc de présenter des propositions concrètes afin d'accélérer cette transition.

Le second objectif est de mieux faire connaître l'action des assureurs en faveur de la transition vers une économie durable.

L'action contre le réchauffement climatique et ses conséquences constitue un défi majeur pour notre société

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), dans son dernier rapport d'août 2021, constate que la température mondiale a augmenté de 1,1°C par rapport à la période préindustrielle 1850-1900. Cette augmentation des températures à la surface de la Terre est essentiellement causée par les émissions de gaz à effet de serre liées aux activités humaines. En moyenne, chaque habitant de la planète émet 5 tonnes de CO₂ par an.

La France ne fait pas exception. La population exposée aux canicules en métropole a plus que triplé par rapport à la période préindustrielle. Or, les vagues de chaleur surchargent les systèmes de soins et augmentent la mortalité. En outre, le nombre d'événements climatiques majeurs est en forte augmentation sur l'ensemble du territoire avec une exposition particulière de l'Outre-mer. Enfin, à moyen terme, le changement climatique aura un impact significatif sur l'économie française qui pourrait se contracter jusqu'à -10% dans le cas d'une hausse globale des températures entre 2 et 2,5°C.

La majorité des Français se montre favorable à des mesures politiques pour réorienter en profondeur l'économie et soutenir les activités qui préservent l'environnement (60%). Néanmoins ils se sentent peu informés sur les risques naturels près de chez eux (53%) et le niveau de préparation individuelle face aux risques naturels reste faible. 46% ne sauraient pas réagir en cas d'inondation, 53% en cas de feu de forêt, 57% en cas de tempête.

Depuis 1982, les assureurs ont géré plus de 3 millions de sinistres dans le cadre du régime des catastrophes naturelles. Cette implication concrète leur a permis de développer une expertise solide et incomparable des risques climatiques et de leur gestion sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin. Dès 2015, France Assureurs a réalisé une étude analysant le coût du changement climatique pour l'assurance à l'horizon 2040. En octobre 2021, une nouvelle édition a été publiée dont la conclusion est claire : le montant des sinistres imputables aux événements naturels pourrait doubler d'ici 2050, pour atteindre 143 milliards d'euros en cumulé.

Par la couverture des risques naturels et la prévention, les assureurs favorisent l'adaptation et la résilience de la société tout entière

Depuis 1982, la France s'est dotée d'un régime public-privé d'indemnisation des catastrophes naturelles unique en Europe, qui a permis de répondre à l'accroissement du coût des événements naturels. Chaque Français paye aujourd'hui en moyenne environ 25 euros par an pour bénéficier de ce régime.

Celui-ci a aujourd'hui besoin d'être réformé : les assureurs ont donc contribué aux récentes initiatives parlementaires, afin de continuer à l'améliorer.

La profession participe par ailleurs à de nombreuses instances nationales dédiées à la prévention des aléas naturels, qui réunissent des acteurs divers, à l'image du Conseil d'Orientation pour la Prévention des Risques Naturels Majeurs (COPRNM) qui gère le Fonds de prévention des risques naturels majeurs, dit fonds « Barnier ».

Les assureurs sont aussi membres du réseau de « Coordinateurs Risques Naturels » qui représentent la profession de l'assurance dans chaque Commission départementale de prévention des risques naturels majeurs.

En 2021, en marge de la COP 26, les assureurs ont également pris plusieurs engagements :

- en assurance automobile en favorisant le recours aux pièces issues de l'économie circulaire pour la réparation ;
- en assurance habitation, en s'engageant à promouvoir la réparation des biens endommagés plutôt que leur remplacement ;
- en assurance construction, en souhaitant développer la filière du réemploi dans le bâtiment.

De plus, les assureurs soutiennent l'innovation en matière climatique via notamment les « Minutes de l'innovation cat-nat et climatique », visant à identifier et promouvoir les initiatives les plus innovantes.

Enfin, le secteur de l'assurance, via ces investissements, finance des solutions pour protéger la biodiversité et les écosystèmes naturels. En témoignent les *blue-bonds* dédiés à la protection des océans.

En tant qu'investisseurs institutionnels, les assureurs sont pleinement engagés dans le financement de la transition vers une économie durable

Les assureurs s'inscrivent depuis de nombreuses années dans une démarche d'investissement responsable afin de concilier recherche de performance financière et prise en compte des critères environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG) dans la décision d'investissement.

Dès 2015, le secteur signait le « *Paris Pledge for Action* » marquant ainsi son soutien aux objectifs fixés par l'Accord de Paris. Par la suite, une feuille de route collective a été publiée puis un baromètre ESG-climat mis en place. Ainsi, les investissements verts ont plus que doublé en trois ans pour atteindre 113 milliards d'euros à fin 2020. Dans la même dynamique, les unités de compte vertes, responsables et solidaires ont elles aussi doublé en trois ans.

En 2017, les assureurs se sont engagés à arrêter le financement des projets d'expansion en matière de charbon. Depuis 2018, plus de 3 milliards d'euros ont été désinvestis du charbon, dont 1,8 milliard d'euros en 2020. L'exposition au charbon des assureurs est aujourd'hui très faible : 0,7 % des actifs gérés.

En 2019, la profession de l'assurance a signé la « Déclaration de la Place Financière de Paris » par laquelle elle s'engage à contribuer à l'objectif de

neutralité carbone à l'échéance 2050.

En parallèle, la Fédération a adhéré, en tant que partenaire, au réseau d'investisseurs « *Principles for Responsible Investments* » et à la « *Net Zero Asset Owner Alliance* », une alliance de détenteurs d'actifs mobilisés sous l'égide des Nations-Unies, pour orienter leurs investissements vers une économie bas carbone.

Les assureurs français ont franchi une nouvelle étape en octobre 2021 en s'engageant à définir des politiques de dialogue avec les entreprises du secteur des combustibles fossiles incluant des calendriers d'arrêt de financement des entreprises qui ne renonceraient pas à leurs nouveaux projets de production des énergies fossiles non conventionnelles.

Enfin les assureurs allient relance économique et durabilité. Le programme Relance Durable France qui mobilise 2,4 milliards d'euros conditionne l'investissement à l'intégration des enjeux du développement durable dans l'entreprise et à la fixation d'objectifs dans ce domaine. Les Obligations Relance, lancées en novembre 2021, se caractérisent par un mécanisme de réduction du taux d'intérêt en cas d'atteinte d'objectifs de type ESG.

Les propositions des assureurs pour apporter des solutions concrètes face au défi du changement climatique

Afin d'apporter des solutions concrètes et nouvelles au défi du changement climatique, la Fédération présente plusieurs propositions.

Elles concernent l'élargissement des connaissances en matière de risques naturels, l'accroissement de la sensibilisation des citoyens aux risques naturels, le renforcement de la protection contre les catastrophes naturelles et l'accélération de la transition vers une économie durable.

Proposition 1

Améliorer la connaissance de l'ensemble des risques naturels par de nouvelles cartographies et développer la recherche sur la sécheresse.

La Fédération préconise de réaliser, mettre à jour et diffuser :

- une cartographie nationale complète des zones inondables ;
- une cartographie pour chaque aléa naturel, y compris ceux peu ou mal cartographiés.

Par ailleurs, une attention particulière doit être portée à la sécheresse. Les assureurs proposent la mise en place d'un programme de recherche visant à :

- recenser et apprécier les meilleures actions de prévention « ante et post-construction » ;
- développer la recherche de nouvelles techniques portant sur l'ouvrage lui-même ou sur son environnement direct ;
- mettre en place un outil de suivi des différentes actions innovantes mises en œuvre.

Proposition 2

Mieux informer et former les citoyens, les entreprises et les élus locaux aux risques générés par les aléas naturels.

La Fédération préconise de :

- mettre en place, dans chaque commune, une journée de prévention des risques naturels ;
- ouvrir à l'ensemble des citoyens l'accès à une analyse synthétique et rapide de l'exposition aux risques naturels ;
- mettre en place des programmes de sensibilisation au cours de la scolarité ;
- concevoir un module de formation à destination des élus locaux et des agents territoriaux ;
- mieux former les professionnels de la construction ;
- développer un système expert permettant à tout particulier ou entreprise de savoir s'il est éligible à une aide au financement de mesures de prévention ;
- étendre la communication des informations contenues dans l'ERRIAL à l'ensemble des acteurs concernés (maîtres d'ouvrage, entreprises...) pour prise en compte dans les travaux de construction, entretien, rénovation, etc.

Proposition 3

Généraliser et améliorer le recours aux outils de prévention existants tels que les Plans communaux et intercommunaux de sauvegarde et les Plans de continuité d'activité des entreprises.

Aujourd'hui, un peu moins de 12 000 communes disposent de Plans communaux et intercommunaux de sauvegarde alors que près de 24 000 d'entre elles sont exposées à au moins un risque naturel majeur.

Proposition 4

Poursuivre la réforme du régime des catastrophes naturelles.

Les assureurs se félicitent des améliorations apportées par la nouvelle loi dont certaines dispositions étaient depuis longtemps demandées par la profession.

Les assureurs proposent en complément de :

- mieux protéger les assurés particuliers en fixant notamment à 3 mois minimum les frais de relogement pris en charge par le régime des catastrophes naturelles ;
- adapter les franchises obligatoires à la réalité des risques, notamment en alignant la franchise catastrophes naturelles avec la franchise contractuelle applicable aux garanties tempête, grêle, neige ou incendie pour les risques de particuliers ;
- plafonner la franchise pour les petites entreprises ;
- permettre aux assureurs, pour les grandes entreprises et les collectivités de droit public, de fixer librement les franchises des catastrophes naturelles de façon autonome et distincte des franchises incendie.

Proposition 5

Promouvoir l'engagement actionnarial en matière climatique en généralisant la pratique du « Say on Climate ».

Les assureurs français se mobilisent pour dialoguer et influencer les pratiques ESG des entreprises dans lesquelles ils investissent.

La généralisation de la pratique du « Say on Climate » pourrait contribuer à la création d'un dialogue continu entre investisseurs et entreprises sur les enjeux climatiques. Cette pratique inclurait un vote annuel consultatif en assemblée générale sur l'ensemble des volets ESG qui constituent la durabilité, en complément du vote sur la stratégie climat de l'entreprise et sur sa mise en œuvre.